

3.3 « MILIEUX NATURELS et COURS D'EAU »

CONSTATS : TERRITOIRE ET CHIFFRES

-
- | | | |
|---------|------------------------------|--|
| Carte 1 | Réseau écologique cantonal 1 | <ul style="list-style-type: none">> Une diversité de milieux naturels liée aux deux entités biogéographiques (Jura et Plateau), au lac, au réseau hydrographique dense et à la vocation forestière et agricole encore très présente dans le district.> Des gravières et carrières localisées dans des territoires d'intérêt biologique (voir la thématique « Paysage »). |
| <hr/> | | |
| Carte 2 | Réseau écologique cantonal 2 | <ul style="list-style-type: none">> Un patrimoine naturel de valeur sur l'ensemble du district comprenant des territoires d'intérêt biologique d'une richesse particulière, pour certains d'importance nationale (Embouchure de l'Aubonne, Basse Venoge, Mormont-Bois de Ferreyres, Bière, Les Monod, Le Sepey, etc.).> Des liaisons biologiques, d'importance supra-régionale et régionale, encore fonctionnelles mais fragilisées par les activités humaines.> Pour les réseaux agro-écologiques (réseau OQE) : voir la thématique « Agriculture et forêt » |
| <hr/> | | |
| Carte 3 | Patrimoine naturel | <ul style="list-style-type: none">> Des milieux naturels protégés au niveau fédéral, comprenant notamment d'importantes zones alluviales et un riche complexe de prairies et pâturages secs (PPS), en particulier au Pied du Jura.> La présence du Parc Jura vaudois dans la partie nord-ouest du district (environ 30% de la superficie du Parc est localisée sur le district de Morges). Reconnaissance par la Confédération du patrimoine naturel exceptionnel des communes formant le Parc Jura vaudois. Cette reconnaissance s'est traduite par l'attribution du label « parc naturel régional » pour la période 2013-2022.> Plusieurs espèces dont la conservation est prioritaire (rainette verte – <i>Hyla arborea</i>, bacchante – <i>Lopinga achine</i>, torcol fourmilier – <i>Jynx torquilla</i>, etc.) au niveau régional, national, voire supranational et qui pour certaines trouvent leur centre de gravité dans le district.> La présence du lac Léman, le plus grand lac des Alpes, qui constitue un milieu de vie d'une grande richesse biologique et qui revêt d'une importance primordiale pour la conservation de nombreuses espèces.> La Venoge prend sa source et court sur une partie importante du territoire du district. Les modalités de gestion de la Venoge définies dans le PAC Venoge touchent peu le cours supérieur. Elles concernent essentiellement en termes territoriaux des espaces situés dans le cours inférieur dont une grande partie est située dans les districts voisins. Toutefois, La Sarraz, Eclépens et l'embouchure de la Venoge sont également concernés par des mesures de gestion des cours d'eau. |
-

Carte 4 Bassins versants > Topographie contrastée et riche réseau hydrographique composé à l'échelle du district de 8 bassins versants principaux.

> Quatre bassins versants représentant la presque totalité du district (La Venoge, La Morges, Le Boiron et L'Aubonne).

Carte 5 Renaturation des cours d'eau La carte reprise à titre informatif est un extrait du premier volet de l'étude en cours du *Plan cantonal de renaturation des cours d'eau – application de la méthodologie OFEV sur un secteur test*, étude réalisée par le bureau BEB SA et datée du 10 décembre 2010. A noter que le secteur-test ne couvre pas l'entier du district de Morges et de ses cours d'eau. Les indications ci-dessous concernent les cours d'eau compris dans le secteur-test.

> La plupart des cours d'eau présentant un potentiel écologique et paysager « moyen » ou « important ».

> Un potentiel de renaturation des cours d'eau non négligeable, principalement dans les parties supérieures des cours d'eau.

n.b : des données chiffrées complètes et validées ne sont pas disponibles pour le moment (courriel de R. Delarze/BEB SA du 21.01.2013).

IDENTIFICATION DES ENJEUX

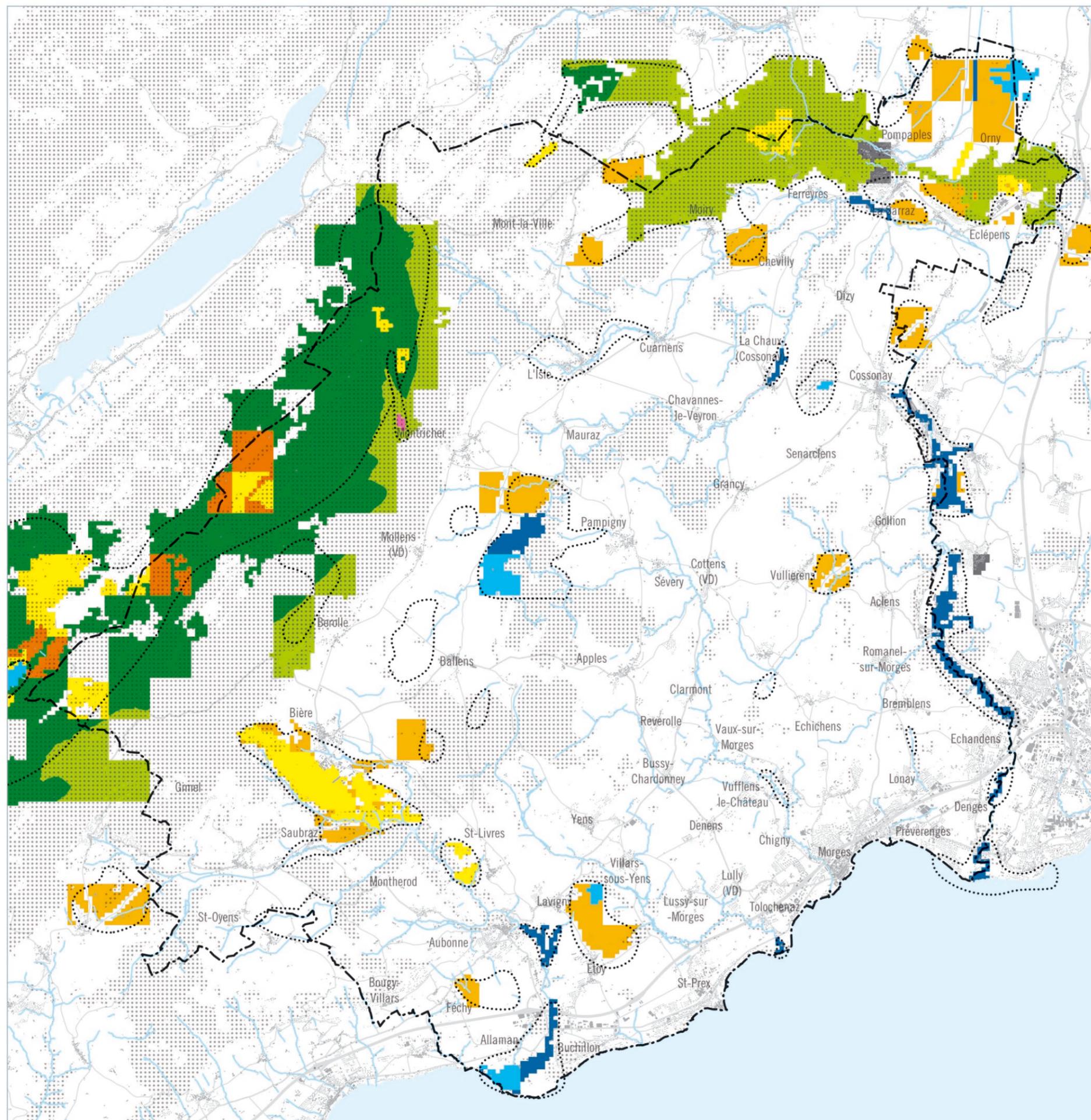
- > Conservation des territoires d'intérêt biologique en surface et en qualité, y compris dans les zones vouées à se développer
- > Renforcement des hotspots au titre de réservoir de biodiversité
- > Conservation de zones de tranquillité
- > Maîtrise du foncier dans les zones et liaisons biologiques clés
- > Maintien des liaisons biologiques fonctionnelles ; maîtrise du "cloisonnement" des quartiers résidentiels (clôtures, etc.)
- > Identification des activités ou développements portant atteinte aux liaisons ou aux territoires d'intérêt biologique
- > Maîtrise de la constructibilité, de la pression du public, des infrastructures portuaires et touristiques aux abords des embouchures, des rives, berges encore naturelles et des territoires d'intérêt biologique prioritaire (TIBP)
- > Synergie possible entre renaturation des cours d'eau, réseaux agro-écologiques et renforcement des liaisons biologiques du réseau écologique cantonal

Questions ouvertes

- > Quel rôle la région peut-elle jouer pour promouvoir les synergies entre projet d'agglomération, liaisons biologiques (contrat corridors), projet paysagers en zone agricole, mobilité douce et projets de biodiversité en forêts ?
 - > Quel rôle la région, via les communes, peut-elle jouer pour "échanger" des terrains à enjeux biologiques/versus économiques avec le canton/privés/exploitants ?
-

Plan directeur régional du District de Morges Réseau écologique cantonal 1

0 1000 3000 m
500
ECHELLE 1:100'000



▤ Aire forestière, forêt clairsemée

— Lac / réseau hydrographique

▭ District de Morges

Territoires d'intérêt biologique prioritaire (TIBP):

▤ Limites générales

Hotspot des sous-réseaux:

■ Eaux libres

■ Milieux palustres

■ Milieux agricoles extensifs de plaine

■ Pelouses d'altitude

■ Milieux secs

■ Milieux rocheux

■ Boisés d'altitude

■ Forêts de plaine

■ Milieux bâtis

Milieux naturels - Carte n°1

Janvier 2013

12035_REC1-100M_130124-GPA-jca

Plan directeur régional du District de Morges

Patrimoine naturel



Aire forestière, forêt clairsemée
 Parc Jura vaudois
 Lac / réseau hydrographique
 District de Morges

Inventaires fédéraux:

Zones alluviales (IZA):
 A1: Embouchure de l'Aubonne
 A2: Les Monod
 A3: Les îles de Bussigny
 A4: La Roujarde

Bas-marais (IBM): Le Paudex

Sites marécageux (ISM): le Marais des Monod

Sites de reproduction des batraciens (IBAT):

B1: Borrie-Corjon
 B2: Les Mossires
 B3: Arborex
 B4: Etang de Vigny
 B5: Etang du Sepey

Prairies et pâturages secs (IPPS)

Inventaires cantonaux: monuments et sites (IMNS)

- | | |
|---|--|
| 1 Paysage vitic/agric./for. de La Côte | 26 Le Paudex, clairière humide |
| 2 Signal de Bouzy | 27 Les Bons de Mollens |
| 3 Les Bataux, zone humide | 28 Bois de Lachaux, blocs erratiques |
| 4 Port de l'Aubonne | 29 Le Marais des Monod, Forêt de Fermens |
| 5 Bois Pourri, zone humide | 30 Etang de Vuarrens |
| 6 Cours du Toleure et de l'Aubonne | 31 Blocs erratiques, Fermens |
| 7 Vignoble de Verex | 32 Etang de la Mure |
| 8 Vignoble du Château et environs | 33 Source de la Malagne |
| 9 Marais de Bercher, vallon de Prévondavaux | 34 Cours de la Malagne |
| 10 L'Aubonne, Toleure, Saubrette, et l'Arboretum Sandoleyre | 35 Cours du Veiron, partiel |
| 11 Le Bon, marais | 36 Bois d'Arruffens, blocs erratiques |
| 12 La Pierre de Plan, bloc err. | 37 Sur Le Marais, zone humide |
| 13 Etang Bois Es Gullayes | 38 Marais "A la Fontaine" |
| 14 Cours du Boiron de Morges | 39 Source de la Venoge |
| 15 Cours du Combagnou et de la Morges | 40 La Chergeaule |
| 16 Cours partiel de la Venoge | 41 Combe À Berger |
| 17 Au Grand Marais | 42 Petra Felix, Boutavent, Chalet Devant |
| 18 Vallons de l'Aubonne, Toleure, Saubrette, cours inf. et sup. et l'Arboretum Sandoleyre | 43 Bois de Moiry, Prins Bois |
| 19 Les Bons de Bière, sources boueuses | 44 Grosse Pierre, bloc erratique |
| 20 Source du Toleure | 45 Bois-Dessus, étang forestier |
| 21 Mt-Chaubert, Mt-Bally | 46 Bois du Sepey, Etangs du Sepey et de Vigny |
| 22 Dépression de la Charbonnière, La St-Georges | 47 Tine de Conflens |
| 23 L'Eau Pendante | 48 Côte et ravin de la Venoge, Au Bois de Fey |
| 24 Région H-Jura, Noirmont, Mont-Roux, col du Mollendruz, Gd-Chardevé | 49 Colline du Mormont et de la Tilerie |
| 25 Creux d'Enfer de Druchaux | 50 Etangs de Bavois |
| | 51 Vallon du ru des Vaux, extr. nord de la colline de Bauegard |

Plans d'affectation cantonaux (PAC):

PAC Mormont
 PAC Venoge: couloirs de la Venoge et du Veiron

Mesures de protection cantonales spéciales:

Réerves de faune:

F1: Vallon de l'Aubonne
 F2: Région lausannoise
 F3: Les Monod - Genevriers
 F4: Etang du Sepey
 F5: Moiry-Croy
 F6: Pompaples-Arnox

Réerves naturelles: publiques / autres

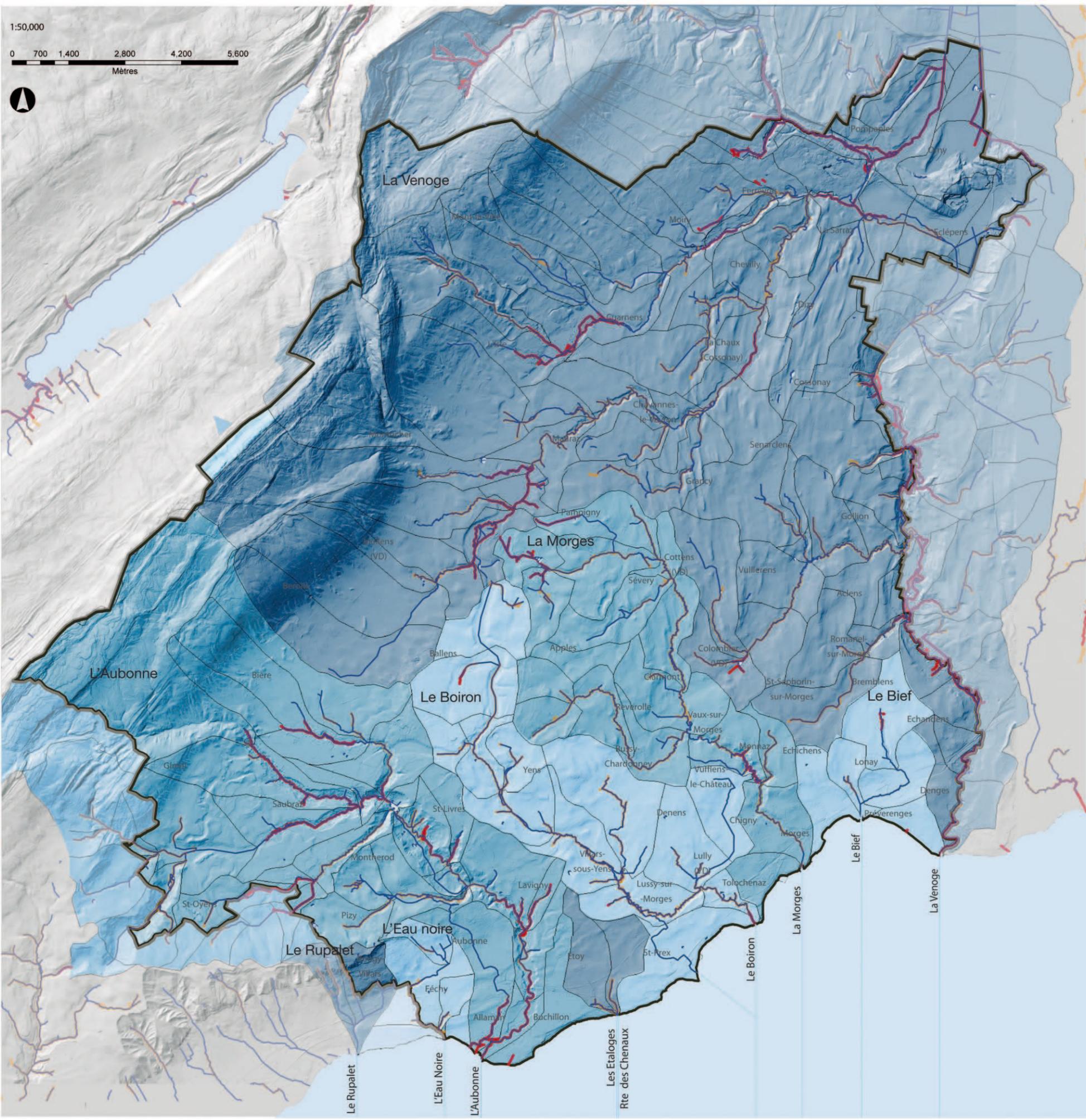
- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| A Etang du Pré-Bays | S Etang de Montosset |
| B Etang du Fayet | T Biotopie "Au Viernay" |
| C Gouille du Bon | U Marais de Paudex |
| D Moulins du Vivier | V Marais du Stand |
| E Arboretum de l'Aubonne | W "Le Grand Marais" |
| F Vignobles de Féchy et d'Aubonne | X Biotopie de la Perrause |
| G Biotopie "Sur le Signal" | Y Etang "Bois de Perrenne" |
| H "Les Bataux" et roselière | Z Etang de la Mure |
| I Plage "Les Mellieres" | a Biotopie Le Marais |
| J Château d'Allaman | b Mare de la Grde Posogne |
| K Biotopie du "Château" | c Haie des Crapines |
| L Etang "Sur la Vaudallaz" | d Marais de Chevrey |
| M Biotopie "B" | e Etang de la Discorde |
| N Etang "Au Bois Cherrat" | f Haie du Bois de l'Hôpital |
| O Biotopie du Pont du Boiron | g Mares du Pré du Moulin |
| P Mare aux Grenouilles | h Etang "Ruz de la Palud" |
| Q Embouchure de la Morges | i "La Carrière" |
| R Etang de Montosset-sud | |

Milieux naturels - Carte n°3

Janvier 2013

12035_PatrimNat-100M_130123-GPA-jca

1:50,000
0 700 1,400 2,800 4,200 5,600
Mètres



Canton de Vaud
Communes du District de Morges

Plan directeur régional du District de Morges

Nature et environnement

Réseau hydrographique et bassins versants

- Périmètre**
- PDRm
- Réseau hydrographique**
- Cours d'eau
- Etendue d'eau
- Bassins versants principaux**
- Partie de bassin versant
- Secteurs de protection de la nature**
- Territoire d'intérêt biologique prioritaire
- Territoire d'intérêt biologique supérieur

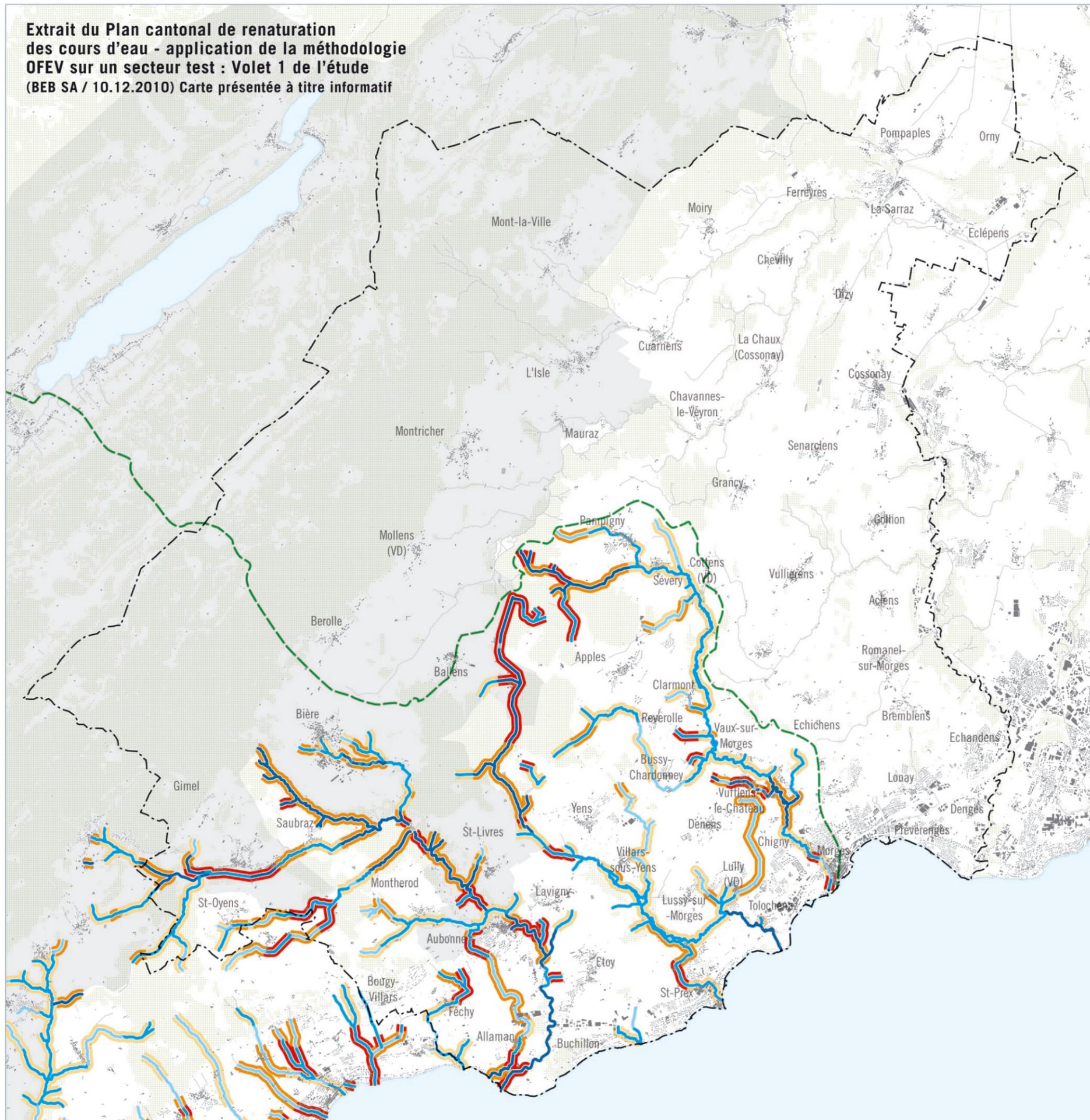
Milieux naturels - Carte n°4

Novembre 2012

Verzone Woods Architectes Sàrl - 1659 Rougemont - info@vwa.ch



Extrait du Plan cantonal de renaturation
des cours d'eau - application de la méthodologie
OFEV sur un secteur test : Volet 1 de l'étude
(BEB SA / 10.12.2010) Carte présentée à titre informatif



Canton de Vaud
Communes du District de Morges

Plan directeur régional du District de Morges

Renaturation des cours d'eau

Extrait du Plan cantonal de renaturation
des cours d'eau - application de la méthodologie
OFEV sur un secteur test : Volet 1 de l'étude
(BEB SA / 10.12.2010) Carte présentée à titre informatif



- Aire forestière, forêt clairsemée
- Lac / réseau hydrographique
- Parc Jura vaudois
- District de Morges
- Périmètre du secteur - test
- Potentiel écologique et paysager:
 - faible
 - moyen
 - important
- Potentiel de renaturation:
 - restreint
 - moyen
 - important

Milieus naturels - Carte n°5

Mars 2013

12035_RenatCoursEau-100M_130304-GPA-jca

urbaplan

